

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 20 février 2018 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mme BROCC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice (dossiers 8 à 11) - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr MOULEYRE Félix - Mr MONTELLIER Jean-Luc

Excusés : Mr JOUVE Jacky - Mme IMBERT Béatrice (dossiers 1 à 7) - Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 11 Janvier 2018
2. Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SEMEV) : Rue du 8 mai 1945 : enfouissement des réseaux de communications électroniques
3. Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SEMEV) : Rue Francisque ENJOLRAS : travaux de déplacement du feu tricolore
4. Vente de la parcelle cadastrée AC102, lieu-dit « La Girette »
5. Voirie du lotissement Val Fleuri, parcelles A1474, 478, 481 : classement de voies et réseaux dans le domaine public communal dont approbation des termes de l'enquête publique à intervenir
6. Convention de partenariat entre la commune de Vals Près-le Puy et la fondation d'entreprise CNP Assurances défibrillateur au titre du projet de défibrillation automatisée externe
7. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018
8. Conseil Communautaire : recomposition, validation de l'accord local
9. Approbation du rapport de la CLECT du 14 décembre 2017
10. Délégations consenties à Monsieur le Maire
11. Avenant n°1 à la convention avec la Communauté d'Agglomération « service commun d'instructions des demandes d'autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol »

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis le dossier n° 8 adopté à la majorité.

En matière de travaux rue du 8 mai 1945, dont le projet d'ensemble a été approuvé le 13 décembre 2017, il est validé un enfouissement des réseaux de communications électroniques et le déplacement du feu de signalisation au croisement de la rue Francisque Enjolras et de l'avenue de Vals d'une dizaine de mètres.

Plusieurs décisions ont été validées **en matière foncière** :

- ✓ Vente de la parcelle cadastrée AC 102, lieu-dit « La Girette » en bordure du chemin des Rois, au prix de 365.00 € soit 0.449 € du M² (*annule et remplace la délibération du 17/11/ 2016*).
- ✓ Par délibération du 16 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « **Rue du Val Fleuri** », ainsi que le réseau de l'éclairage public. En complément, il valide le dossier d'enquête,

support de l'enquête publique à intervenir prochainement et dont les modalités seront précisées par voie de presse.

En matière financière, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer avant le vote du budget des **dépenses d'investissement 2018** dans la limite de 25 % des dépenses ouvertes au budget de l'exercice 2017 soit 930.748€ maximum et ramenées à **137.394€**.

En matière d'intercommunalité, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'accord local fixant le nombre de conseillers communautaires à 98 sièges dont 2 conseillers communautaires pour la Commune de Vals Prés le Puy ;
- ✓ approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay en date du 14 décembre 2017 relatif aux transferts de compétence petite enfance pour la partie fonctionnement uniquement et aux zones d'activité ;
- ✓ valide l'avenant n°1 de la convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur l'instruction des autorisations de travaux dans le cadre des permis de construire valant ERP par le « service commun d'instructions des demandes d'autorisations d'urbanisme ».

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'installer **deux défibrillateurs externes** (Centre tennistique et futur Pôle Multi activités) qui feront l'objet d'un co-financement par la Fondation CNP Assurances ;
- ✓ ajuste le montant de la délégation consentie par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire en termes de marchés publics sur le seuil des marchés de fournitures et services en procédure adaptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45